

L'an deux mille seize, le mercredi trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre André CROUZILLE, Maire.

Etaient présents : Pierre André CROUZILLE, Maire

Mesdames Régine BARRADIS et Nelly LAUNAY, Monsieur Pascal PICHARD, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BARRADIS, René EYRAUD, Arnaud FELIX, Claire HENON, Daniel LAUBUGE, Patrick MARTIN, Marie-Claude PAILLOT, Monique PICHARDIE

Absents excusés : Mme Isabelle FENELON qui a donné pouvoir à M. Patrick MARTIN
M. Hervé FULBERT qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BARRADIS
M. Serge OLIVIER qui a donné pouvoir à Mme Monique PICHARDIE

Secrétaire de séance : Mme Régine BARRADIS

Date de convocation : 24 mars 2016

Mme Régine BARRADIS a été désignée par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

**Adoption du procès-verbal de la précédente réunion*

**Délibérations :*

- *Vote des Comptes administratifs et des comptes de gestion 2015- Commune et lotissement*
- *affectation de résultats*
- *Vote des taux d'imposition TH, TF, TFNB et CFE pour 2016*
- *Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une place de stationnement PMR*
- *classement de chemins ruraux en Voie Communale*
- *Modification du tableau des effectifs*
- *Présentation des rapports d'activités du SIVOS, du SICTEU et de la communauté de communes pour 2015*
 - *Point sur les travaux :*
 - *Compte-rendu des commissions communales et réunions syndicales :*
 - *Divers :*

Points rajoutés à l'ordre du jour :

- L'organisation du secrétariat de la Mairie (Jean- Marc Barradis)
- La cantine scolaire (Jean-Marc Barradis)

Adoption du procès-verbal précédent:

Le procès-verbal est adopté à 13 voix pour / 2 abstentions (Serge Olivier, Monique Pichardie). Il existe cependant quelques fautes de frappe. Il sera donc signé lors de la prochaine réunion.

DELIBERATIONS :

Approbation du compte de gestion

2015- Commune :

N° 2016.03.30-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'approbation du compte de gestion 2015, qui s'établit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent (2014) :
49 909.72 €
Dépenses : 275 178.75 €
Recettes : 79 456.33 €
Résultat déficitaire de l'exercice : 195 722.42 €
Résultat déficitaire de clôture de l'exercice : 145 812.70 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent (2014) :
217 571.11 €
Dépenses : 640 780.08 €
Recettes : 754 631.36 €
Résultat excédentaire de l'exercice : 113 571.11 €
Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 331 422.39 €

RESULTAT DEFICITAIRE TOTAL DE L'EXERCICE : 82 151.31 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
185 609.69 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Approbation du compte de gestion 2015
lotissement :
N° 2016.03.30-02

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'approbation du
compte de gestion 2015, qui s'établit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 8 479.17 €
Recettes : 145 000 €
Résultat excédentaire de l'exercice : 136 580.83 €
Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 136 580.83 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 513.42 €
Recettes : 0 €
Résultat déficitaire de l'exercice : 513.42 €
Résultat déficitaire de clôture de l'exercice : 513.42 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE L'EXERCICE : 136 067.41 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
136 067.41 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Approbation du Compte Administratif
2015- Commune :
N° 2013.03.30-03

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'approbation du
compte administratif 2015 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent (2014) :
49 909.72 €
Dépenses : 275 178.75 €
Recettes : 79 456.33 €
Résultat déficitaire de l'exercice : 195 722.42 €

Résultat déficitaire de clôture de l'exercice : 145 812.70 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent (2014) :
217 571.11 €

Dépenses : 640 780.08 €

Recettes : 754 631.36 €

Résultat excédentaire de l'exercice : 113 571.11 €

Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 331 422.39 €

RESULTAT DEFICITAIRE TOTAL DE L'EXERCICE : 82 151.31 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
185 609.69 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Approbation du Compte Administratif
2015- Lotissement :
N° 2016.03.30-04

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'approbation du
compte administratif 2015, qui s'établit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 8 479.17 €

Recettes : 145 000 €

Résultat excédentaire de l'exercice : 136 580.83 €

Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 136 580.83 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 513.42 €

Recettes : 0 €

Résultat déficitaire de l'exercice : 513.42 €

Résultat déficitaire de clôture de l'exercice : 513.42 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE L'EXERCICE : 136 067.41 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
136 067.41 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Affectation de résultats fonctionnement
commune :
N° 2016.03.30-05

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide l'affectation du résultat de clôture 2015 de
fonctionnement excédentaire d'un montant de 331 422.39 € comme
suit :

- Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 52 356.76 €

- Article 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : 79 065.63 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Vote des taux d'imposition 2016 :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux, d'autant plus que nous sommes dans les moyennes pratiquées autour de nous et que cela ne s'avère pas nécessaire pour établir le budget primitif de 2016.

N° 2016.03.30-06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-**décide** de maintenir pour 2016 les taux de TH, TFB, TFNB et CFE 2015.

Taxe d'Habitation : ancien taux : 15.35 %

Nouveau taux : 15.35 %

Taxe Foncière Bâti : Ancien taux : 17.42 %

Nouveau taux : 17.42 %

Taxe Foncière Non Bâti : Ancien taux : 66.59 %

Nouveau Taux : 66.59 %

Cotisation Foncière des Entreprises : Ancien taux : 18.30 %

Nouveau taux : 18.30 %

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une place de stationnement PMR :

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes a décidé de prendre à sa charge le coût d'une place de stationnement PMR par commune, en partenariat avec le FIPHFP. Celle-ci se fera devant la Mairie à proximité de l'ascenseur.

Jean Marc Barradis s'inquiète du revêtement choisi car le Presbytère est classé. Pascal Pochard lui répond que les services de la DRAC ont été consultés.

N° 2016.03.30-07

Vu l'inscription de la démarche d'accessibilité dans les axes de développement de la Communauté de communes du Mussidanais en Périgord,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015 actant l'aménagement et le financement des 11 places de stationnement PMR,

Afin d'engager la procédure administrative et les travaux, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Saint Front de Pradoux et la Communauté de communes du Mussidanais en Périgord doit être signée, précisant les modalités financières ainsi que les conditions dans lesquelles la commune délègue à la Communauté de communes la Maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la création d'une place de stationnement PMR.

Le Conseil municipal,

- **Autorise** la réalisation des travaux de la place de stationnement PMR,
- **Accepte** les conditions de réalisation de ces travaux,
- **Autorise** le maire à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes du Mussidanais en Périgord, ainsi que tout document se rapportant à cette convention,

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Classement de chemins ruraux en voies communales :

Monsieur le Maire explique que l'intérêt de la démarche est de bénéficier d'une dotation forfaitaire bonifiée puisqu'une partie de son calcul est basée sur la longueur de voies communales. De plus cette dotation est revue à la baisse, elle est passée de 135,000€ en 2014 à 110,000€ en 2016. Monique Pichardie demande si ce classement n'oblige pas la commune à les entretenir.

C'est exact mais les chemins en question se situent dans des zones urbanisées, elles bénéficient donc du même entretien que les voies communales, cela n'engendra donc aucun coût supplémentaire.

N° 2016.03.30-08

Monsieur le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. Il informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement ou le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** le classement dans la voirie communale de :

Rue du Bouchareau : 740 mètres

Rue de la forge : 600 mètres

Chemin des fontanelles : 200 mètres

Rue du coteau : 400 mètres

- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis l'entrée en vigueur des TAP, nos agents effectuaient des heures complémentaires sur avis du Centre de gestion car personne ne connaissait la durée de vie de ceux-ci. Depuis les TAP perdurent et les heures complémentaires n'ont pour vocation que de pallier à des remplacements ou des surcroûts temporaires d'activités. Ce qui n'est plus le cas. De plus se posait le même problème pour certaines heures de ménage suite au départ à la retraite de Mme Gautreau. Il convient donc de régulariser cette situation.

Si la hausse du temps de travail est inférieure à 10%, il n'est pas nécessaire de passer en comité technique, ni de délibérer pour supprimer et recréer un nouveau poste.

Cette marge de 10% est respectée pour 2 de nos agents : Kathy LHERBAT et Sarah PERRIER. Il convient donc d'approuver le nouveau tableau des effectifs avec les nouveaux horaires hebdomadaires.

D'autres agents sont concernés par cette hausse du temps de travail, mais la limite des 10% étant franchie, les dossiers devront passer en Comité technique, puis en Conseil Municipal pour supprimer les anciens postes et en créer de nouveaux.

N°2016.03.30-09

Monsieur le Maire expose que suite à la réorganisation des temps de travail de certains agents (intégration dans leur temps de travail d'heures de ménage et de TAP), il a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** le nouveau tableau des effectifs qui à partir du 1^{er} avril 20 s'établit comme suit :

	Durée hebdomadaire	Nombre d'agents
Filière administrative		
Rédacteur	35 h	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	19 h	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	15 h	1
Filière technique		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	32 h 28 min	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35 h	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	22 h 18 min	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	18 h 30 min	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	18 h 21 min	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	14 h 05 min	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	12 h	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	11 h	1
Filière Animation		
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	28h	1
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	17 h 23 min	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	14 h 05 min	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	12 h 34 min	1

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 2
ABSTENTIONS (Monique PICHARDIE, Serge OLIVIER)**

Présentation du rapport d'activités du
SIVOS- Exercice 2015
N°2016.03.30-10

Conformément à l'article 40 de la loi n°99 586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du SIVOS de Mussidan pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Prend acte de cette présentation

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Présentation du rapport d'activités du
SICTEU- Exercice 2015
N°2016.03.30-11

Conformément à l'article 40 de la loi n°99 586 du 12 juillet 1999,
Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du SICTEU
Mussidan- Saint Médard de Mussidan- Saint Front de Pradoux pour
l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Prend acte de cette présentation

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Présentation du rapport d'activités de
la communauté de communes en
Mussidanais en Périgord- Exercice
2015 :
N°2016.03.30-12

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire donne
lecture du rapport d'activité de la Communauté de Communes du
Mussidanais en Périgord pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Prend acte de cette présentation

DELIBERATION ADOPTÉE PAR 15 VOIX POUR

Points sur les travaux :

Pascal Pichard, adjoint aux travaux fait le point :

- du point à temps a été réalisé
- des panneaux de signalisation posés (voie sans issue à Pariot, sens interdit rue du Bourg)
- des étagères ont été faites en régie par les employés à l'école et salle des associations
- l'aménagement paysager du colombarium a débuté.

Comptes- rendus des réunions des commissions et des syndicats :

- SIVOS :

Jean Marc Barradis explique qu'il existait un réel problème sur le parking du collège de Mussidan. Une solution a été trouvée : un parking sera réservé exclusivement aux bus et l'autre aux véhicules légers. Ces travaux d'aménagement devraient débuter au cours des vacances d'avril.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fonctionnement du secrétariat :

Jean Marc Barradis s'étonne de la présence d'Emilie Paillot au secrétariat de la Mairie. Monsieur le Maire explique que Marie-Ange Gauthier avait été recrutée en tant que contractuelle pour assister la secrétaire titulaire jusqu'au mois de juillet 2016 (date à laquelle Véronique Aubin pouvait reprendre). Ce contrat était de 10h00 hebdomadaires. Il s'avère qu'entre-temps Mme Gauthier a trouvé un emploi à plein temps et en CDI. Elle a donc démissionné de son poste de remplacement.

Monsieur le Maire a alors proposé à Emilie Paillot de tenir l'accueil du secrétariat (fonction qu'elle exerce depuis de nombreuses années) 2 matinées par semaine (5 heures) dans l'attente de la réponse de Véronique Aubin qui doit nous parvenir avant le 08 avril 2016, quant au renouvellement de sa mise en disponibilité. Selon la réponse donnée, une nouvelle solution sera envisagée en concertation avec la secrétaire titulaire.

- Problèmes cantine :

Interrogé par Jean-Marc BARRADIS sur un conflit avec la cantinière, Monsieur le Maire déclare qu'il aurait préféré que ce différent reste dans un cadre confidentiel mais puisqu'il est interpellé sur la question il ne peut s'y dérober et fait le point sur la situation. Il a reçu le vendredi 04 mars 2016, la cantinière afin de faire le point sur ses horaires car il lui avait semblé détecter quelques dérives qui méritaient des explications.

En effet, son emploi du temps prévoit une présence de 4 journées de 8 heures par mois pour Juillet et Août et également une journée de 8 heures pour chaque autre période de vacances scolaires. Durant les vacances d'été 2015, il avait remarqué que les journées n'avaient pas été effectuées, malgré un appel de sa part fin août.

A la rentrée, la cantinière lui avait expliqué qu'elle avait, en accord avec l'ancien maire, l'habitude de fractionner ces journées sur les petites vacances (Toussaint, Noël, Février et Pâques).

Au cours de son entretien professionnel du 05 février 2016, il lui a été demandé d'indiquer au secrétariat les dates de sa présence pour les futures petites vacances. Ce qui ne fut pas fait pour celles de février. De plus ni Monsieur le Maire ni Régine Barradis, adjointe aux affaires scolaires n'ont constaté sa présence durant la totalité de la période, or cela aurait été inévitablement remarqué sur une durée de 8 heures.

Monsieur le Maire lui a également rappelé ses horaires pour le ménage de l'école (05h15 - 06h45 : lundi, mardi, jeudi et vendredi) car il avait constaté que le jeudi 03 mars en passant devant le groupe scolaire à 06h00 elle ne s'y trouvait pas. La cantinière a reconnu avoir quitté son travail ce jour-là à 06h05 ou 06h15 mais qu'elle avait embauché plus tôt. Monsieur le Maire a bien voulu lui laisser le bénéfice du doute sur l'heure de prise de service mais il lui a rappelé que l'on ne pouvait pas avoir des horaires à la carte et qu'en cas d'accident sur le lieu de travail ou sur le parcours travail/domicile en dehors des plages prévues (05h15-06h45) cela pourrait lui être préjudiciable.

A la fin de l'entretien, ayant visiblement mal accepté les remarques, basés sur des faits constatés, la cantinière lui a fait part de son souhait de ne plus passer le BAFA et de ne plus participer aux TAP. Ces activités étant basées sur le simple volontariat, Monsieur le Maire en a pris acte et a fait immédiatement modifier le planning des TAP pour qu'il soit opérationnel dès le lundi.

Etant également dans l'obligation de présenter un employé communal volontaire pour passer le BAFA au mois d'avril afin de pouvoir bénéficier de l'aide de la CAF pour l'année scolaire 2015-2016, une autre candidature a été retenue.

Marie-Claude Paillot demande à ce que les produits d'épicerie soient pris au Proxi, comme cela avait été décidé par le passé. Monique Pichardie demande si des appels d'offre sont lancés pour les achats des denrées alimentaires. Monsieur le Maire lui répond qu'une étude sur les tarifs de viande avait été faite il y a quelques années et que Monsieur Chonis (Proxi) était bien trop cher. Marie Claude Paillot demande également à ce que la commission des affaires scolaires se réunisse tous les mois, pour travailler sur les menus et sur les commandes.

Un point sera fait sur ces 2 demandes lors de la prochaine réunion de la Commission Scolaire.

- Containers individuels :

Jean Marc Barradis demande s'il est possible d'avoir des containers individuels comme à Saint Médard de Mussidan. Le SMTCOM expérimente des camions à bras latéral sur certaines communes, avant de les déployer sur tout son secteur. N'étant pas commune pilote, nous devons attendre la généralisation de ce nouveau matériel pour avoir les containers idoines. Arnaud Félix rajoute que ce système de ramassage par camion à bras n'est pas la panacée car il faut que le container soit posé à un endroit précis, etc....

- Fusion des collectivités :

Monique Pichardie demande si la Mairie avait reçu des informations sur le choix du rapprochement entre les communautés de communes. Nous n'avons rien reçu d'officiel mais le vote au sein de la CDCI a été favorable à la fusion entre le Mussidanais et le Villablardais. Jean Marc Barradis regrette que certains élus aillent à l'encontre de la logique du bassin de vie (Vallée de l'Isle).

Monsieur le Maire rajoute quelque soit le périmètre défini par le Préfet, l'avenir de ce territoire dépendra avant tout de l'implication et de la volonté des élus de le faire progresser et aller de l'avant.

- Pâques en Périgord :

Cette manifestation de cyclotourisme fut un succès, avec plus d'un millier de participants. Il est à noter l'extrême implication d'une centaine de bénévoles et l'excellente organisation orchestrée par le « Guidon St Fronnais ». Jean Marc Barradis regrette que lors de ce week-end, seuls 4 élus saint fronnais étaient présents. Régine Barradis lui répond que les conseillers ont parfois aidé d'une autre façon (confection des fleurs, etc....) et qu'ils ont, en tout état de cause, fait ce qui leur était demandé par les organisateurs qui, au final, avaient plus de bénévoles que nécessaires.

- Achat du mini-bus :

Monsieur le Maire continue à solliciter les artisans et commerçants. Globalement, les réponses sont positives.

- Accueil des nouveaux arrivants :

La cérémonie d'accueil aura lieu le samedi 23 avril à 18h00 à la salle des jeunes. Y seront conviés, les nouveaux arrivants, ainsi que les parents de nouveaux-nés, les élus, les artisans et commerçants et les présidents d'association afin de faire connaissance, dialoguer, en toute convivialité.

- Eclairage Public :

Jean Marc Barradis s'interroge sur des changements d'horaires de l'éclairage public, notamment rue Krivine et route du Chatenet.

Pascal Pichard se renseignera.

- Façade de l'école :

Claire Hénon demande si le projet de décoration de la façade de l'école avance. Monsieur le Directeur n'a pas encore mis les élèves de notre groupe scolaire à contribution. La demande va être réitérée car il serait bon que les enfants soient associés au projet.

- Repas bio :

Un questionnaire rédigé par les délégués des parents d'élèves a été remis aux parents quant à savoir s'ils souhaitaient avoir des menus 100 % Bio. Les réponses sont largement négatives.

- Site Internet :

Monique Pichardie fait remarquer que des améliorations ont été effectuées sur le site de la commune. Nelly Launay rajoute qu'un onglet calendrier des manifestations a été ajouté et que le site reçoit plus de 3000 visites par mois.

- Formation défibrillateur :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une formation à l'utilisation du défibrillateur sera proposée par le lieutenant Lingot le jeudi 14 avril 2016 à 18h00 à la salle des fêtes, à l'attention des associations, du personnel communal et des élus. Le nombre de places reste toutefois limité à une douzaine de participants.

